

Conditions générales de vente

Modalités

Le système de billetterie de Nebia (Secutix) vous permet de choisir, d'acheter et d'imprimer vos places en temps réel.

Vous disposez de 20 minutes à partir de la sélection des places pour valider votre achat. Au-delà de ce temps, les places sont remises en vente automatiquement.

Le paiement s'effectue par carte bancaire en francs suisses, par transaction sécurisée (vous pouvez vérifier qu'un cadenas apparaît dans la barre d'état de votre navigateur).

Votre commande, une fois payée, est alors ferme et définitive.

Vous pourrez imprimer vos billets en tout temps depuis votre compte personnel en ligne si vous avez choisi le mode de livraison électronique (e-ticket) ou vous recevrez vos billets par la poste si vous avez choisi la livraison par courrier.

L'achat préalable d'un abonnement (Abonnement Général, ½ tarif ou 20ans 100francs) est indispensable pour acquérir des places au tarif correspondant. Le numéro d'abonné est activé pour l'achat de billets dès validation du paiement de l'abonnement.

L'abonnement « 20 ans 100francs » peut être acquis uniquement via le site Internet de l'association. Une fois la réservation effectuée, le client reçoit le bulletin de versement par mail et son abonnement dès que le paiement est validé. Cet abonnement est soumis aux conditions de ventes de l'émetteur : www.20ans100francs.ch

Conditions de vente

Les présentes conditions de vente s'appliquent de plein droit et sans restriction à toutes les transactions effectuées via la billetterie de Nebia (Secutix) à compter du 1er juillet 2018. Ces conditions générales peuvent faire l'objet de modifications sans préavis.

La confirmation de la réservation par le client et le règlement des places implique son adhésion sans réserve aux présentes conditions de vente.

Validité du billet

Chaque billet – qu'il soit sous forme électronique (e-ticket pdf), mobile ticket, ou papier – est doté d'un code-barres et donne accès à une seule personne au spectacle et à la date indiqués. Le billet est contrôlé à l'entrée de la salle et seule la première personne à présenter ce billet est admise à entrer. Toute autre copie de billet sera refusée. Nebia n'est en aucun cas responsable de la reproduction illicite de billets. Toute revente de billet à un prix supérieur est formellement interdite.

Réductions

La personne en possession d'un billet à tarif réduit devra impérativement se munir d'une pièce de légitimation correspondant au tarif applicable (carte d'abonnement, CarteCulture, carte d'étudiant, carte d'identité, etc.) et la présenter spontanément avec son billet à l'entrée de la salle.

Les billets hors abonnement sont transmissibles, dans la limite du tarif applicable. Si le détenteur du billet bénéficie d'une réduction moindre que celle indiquée sur le billet, il est prié de l'annoncer au guichet du théâtre et de payer la différence.

Les billets à l'abonnement (Abonnement Général, ½ tarif ou 20ans 100francs) ne sont pas transmissibles.

Abonnements

Les abonnements (AG, ½ tarif et 20ans 100francs) sont nominatifs et non transmissibles. La carte d'abonnement doit être présentée systématiquement à l'entrée de la salle avec le billet correspondant.

L'abonnement (AG, ½ tarif et 20ans 100francs) donne droit à un seul billet par spectacle au tarif réduit correspondant, dans la limite des places disponibles au moment de la réservation du billet. L'accès à chaque spectacle n'est donc garanti que dans la limite des places disponibles.

En cas d'impossibilité pour l'abonné d'assister au spectacle pour lequel il a réservé une place, il est fortement souhaitable que la billetterie et/ou l'administration de Nebia soient prévenues afin de pouvoir libérer la place inoccupée.

Retard et empêchement

Les spectacles commencent à l'heure indiquée sur le billet. En cas de retard, les places achetées ne sont plus garanties.

Par respect pour les artistes et pour le public, une fois le spectacle commencé, l'accès à la salle n'est autorisé qu'à un moment et à un emplacement opportun. Selon le spectacle, l'accès peut être refusé.

En cas de retard ou d'empêchement du spectateur, le billet n'est pas remboursé.

Il peut être échangé contre un billet de valeur équivalente pour un autre spectacle de la saison, pour autant que la billetterie ou l'administration de Nebia ait été prévenue de l'empêchement au moins deux heures avant le début du spectacle. Des frais d'échanges seront facturés CHF 5.- par billet.

Annulation

Seule une annulation du spectacle du fait de l'organisateur donne droit à un remboursement, si la date ne peut être reportée et que le client ne peut être satisfait par un échange de billets pour un autre spectacle.

En cas d'interruption d'une représentation après la première moitié du spectacle les billets ne sont ni échangés, ni remboursés.

Nous n'acceptons aucune annulation après paiement des places par le client. En matière de spectacle, la jurisprudence considère que le rapport qui s'établit entre le théâtre qui annonce un spectacle, indique le prix des places et l'heure de représentation et le public qui achète un billet, quel que soit ensuite le mode de paiement (espèces, chèque, carte de crédit, mandat), est un rapport contractuel. Dans ces conditions, ce n'est que si l'entreprise de spectacle ne remplit pas son obligation que le spectateur peut demander le remboursement ou contester le contrat.

Mobilité réduite

Les personnes à mobilité réduite sont priées de s'annoncer auprès de l'administration de Nebia avant leur venue afin d'assurer au mieux leur confort.

L'accès à Nebia (Rue Thomas-Wyttenbach 4) et au Rennweg 26 est adapté aux personnes à mobilité réduite. L'accès à Nebia poche n'est par contre pas adapté.

Réclamations, litiges

Toute contestation, quelle qu'en soit la nature doit être formulée par écrit au plus tard le soir de la représentation.

Nous nous réservons la possibilité d'apporter toutes modifications dans l'ordre, la durée et la distribution du spectacle. D'autre part, nous nous réservons le droit d'annuler toute représentation qui ne pourrait avoir lieu si des cas fortuits ou des cas de force majeure nous y contraignaient tels que (et sans que cette liste ne soit exhaustive) intempéries, grèves, incendie, dégât d'eau, maladie d'un interprète, etc. Dans une telle hypothèse nous nous efforcerions de proposer une date de représentation alternative.

Nous déclinons toute responsabilité pour les dommages quelle qu'en soit la nature qui serait susceptibles d'atteindre les effets, objets ou matériels apportés par les spectateurs.

Les spectateurs sont responsables de tout dommage direct ou indirect qu'ils pourraient causer à l'occasion de leur présence.

Interdiction d'enregistrement

Il est interdit de photographier, filmer ou enregistrer le spectacle.

Les téléphones portables doivent être éteints pendant la représentation.

Protection des données

Nebia s'engage à traiter avec attention les données des acheteurs de billets et à respecter les dispositions sur la protection des données.

Les données personnelles et confidentielles dont elle aura connaissance sont exclusivement destinées à la gestion du dossier d'achat et à gagner du temps pour les commandes ultérieures. Elles ne sont à aucun moment destinées à être vendues ou louées à des tiers.

Conformément aux articles 8 et 9 de la Loi fédérale sur la protection des données du 19 juin 1992, les données transmises sont utilisées uniquement par les services internes à Nebia (Fondation des Spectacles français). Un droit d'accès, de rectification et d'opposition à ses propres données est reconnu à quiconque en ferait la demande.

Pour accéder à vos données personnelles enregistrées, il vous suffit de nous en faire la demande :

- par courrier électronique : billetterie@nebia.ch
- par poste : Nebia, case postale 434, 2501 Bienne, en nous indiquant vos nom, prénom, adresse, adresse e-mail et si possible votre référence client.